



Plan de mobilité ESEO site d'Angers

Actualisation juin 2024

Table des matières

1. Contexte et objectifs de la démarche	3
2. Présentation du site	4
3. Accessibilité du site	5
4. Services de mobilité	9
5. Déplacements domicile-travail.....	10
6. Déplacements professionnels (le cas échéant)	12
7. Enquête mobilité	13
8. Enjeux du plan de mobilité.....	15
9. Plan d'action 2023-2024.....	16
10. Bilan des actions au 13/06/2024	23
11. Plan d'action 2024-2025.....	23

1. Contexte et objectifs de la démarche

Contexte réglementaire

Une obligation réglementaire

La Loi d'Orientation des Mobilités impose l'intégration du sujet de la mobilité dans les Négociations Annuelles Obligatoires. À défaut d'accord, l'élaboration d'un plan de mobilité par tous les établissements regroupant plus de 50 salariés sur un même site est obligatoire au titre de la qualité de vie au travail.

Un outil opérationnel pour améliorer les déplacements des salariés du territoire

Le PDM, composé d'un diagnostic et d'un plan d'actions, est mis en place par l'employeur pour améliorer les déplacements de ses collaborateurs, et inciter à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle. Le PDM cible les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels.

Les déplacements domicile-travail sont des déplacements structurants. Travailler sur les mobilités liées au travail revient à agir indirectement sur les autres motifs de déplacements. En effet, tous les déplacements qui sont réalisés sur une journée sont fortement influencés par le mode de transport utilisé pour se rendre au travail.

Objectifs de la démarche

L'ESEO s'est engagée dans une démarche de réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), avec pour objectif la réduction d'environ 5% par an de façon à satisfaire aux accords de Paris et aux objectifs de se maintenir en-deçà d'une augmentation moyenne de la température sur Terre de 2°C. Pour ce faire, nous avons réalisé notre premier Bilan Carbone, et il apparaît que notre principale source d'émission concerne les déplacements (essentiellement de nos étudiant-e-s, mais également des salarié-e-s bien sûr).

Outre l'obligation légale de réalisation d'un Plan De Mobilité, c'est principalement pour cette raison que nous nous sommes engagés dans la rédaction de ce Plan de Mobilité, de façon à établir un diagnostic, à cadrer notre démarche, et à mettre en place des actions pour réduire notre empreinte carbone. Nous mettons en place des actions à destination des salarié-e-s, comme l'exige le PDM, mais également auprès de nos étudiant-e-s, qui représentent la plus grande part de notre empreinte carbone de par leur nombre.

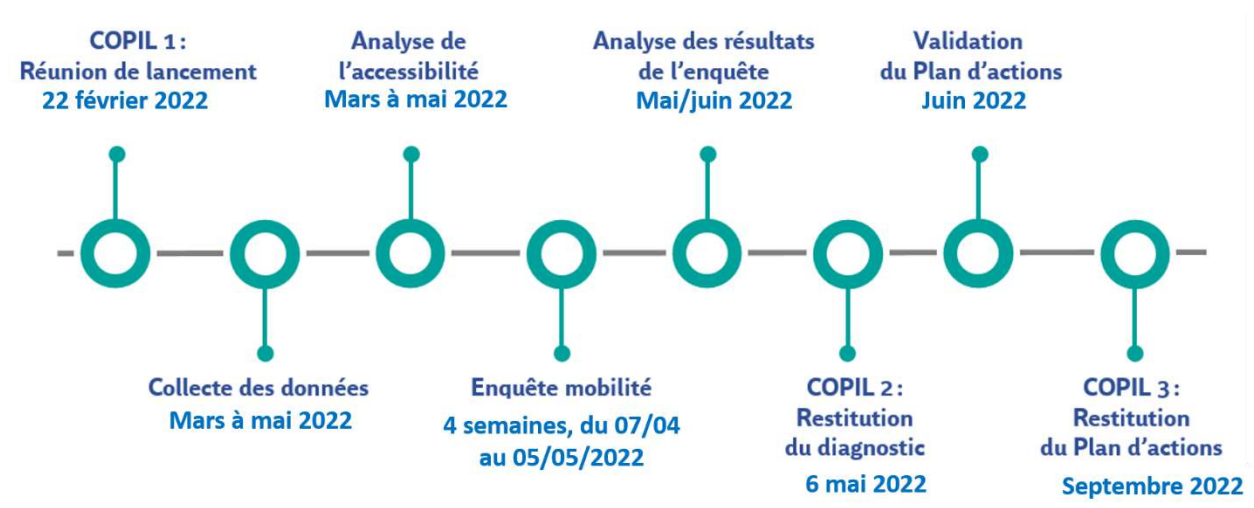
Notre premier PDM a été finalisé au 19/06/2023.

Certaines actions ont été mises en place dès l'année scolaire 2022-2023. La mise à jour de ce plan de mobilité (juin 2024) débouche sur un plan d'action 2024-2025, avec certaines échéances à 2025-2026. Le Plan de Mobilité sera suivi annuellement à partir de l'année 2023-2024, la liste des indicateurs de suivi à partir de 2024-2025 est indiquée page 24.

Les grandes étapes du Plan de Mobilité



Phasage de la démarche

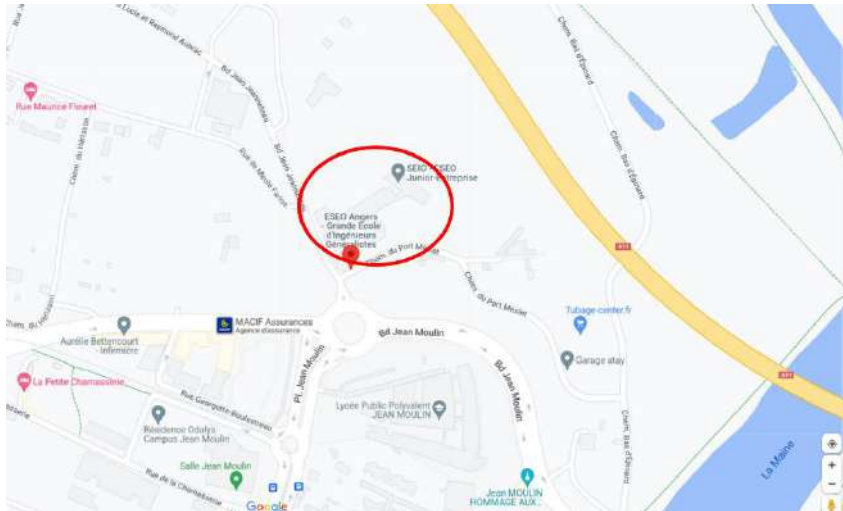


Un bilan de ce Plan de Mobilité a été effectué en juin 2024, et un nouveau plan d'action a été établi (cf. « Planning actualisé, page 23). La réunion de suivi a été effectuée en présence du chargé de mission impacts écologiques et sociaux, également référent vélo (Yannick Viero), de la responsable qualité (Maëlle-Anne Paulin) et du responsable administratif et financier, également responsable des services généraux (Stéphane Pépion).

2. Présentation du site

Localisation

- *Nombre de sites couverts par le PDM : 1. Adresse : ESEO, 10 boulevard Jeanneteau, 49100 Angers. 100 salarié-e-s et 1200 étudiant-e-s environ*



Localisation du site d'Angers

Fonctionnement du site et organisation du travail

- Nombre d'agents / salariés concernés par le PDM : 100 salarié-e-s et 1200 étudiant-e-s
- Type de métiers présents sur le site : enseignants-chercheurs, enseignants, personnels administratifs et techniques.
- Horaires d'accès et de fonctionnement du site : les horaires d'ouverture sont de 7h à 21h.
- Modalités d'accès : libre puis accès par badge

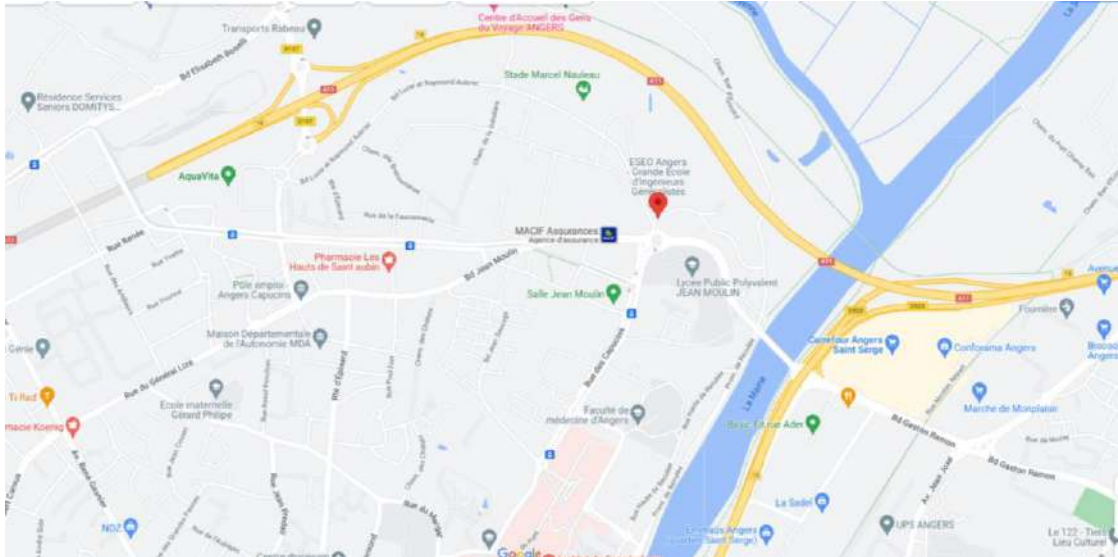
3. Accessibilité du site

En voiture

Contenu :

- Les accès routiers : l'ESEO est accessible depuis la rive gauche de la Maine par le pont Jean Moulin (puis le boulevard Jean Moulin, permettant de rejoindre le boulevard Jeanneteau) et par la rive droite par le boulevard Jeanneteau, rejoignant l'A11, par la rue des Capucins, par le boulevard Jean Moulin et par l'avenue des Hauts de Saint-Aubin.
- La distance au réseau structurant : 1 km de l'accès à l'A11 au nord, 500m au sud. ;
- Les conditions de circulation en heure de pointe : denses mais pas embouteillées
- L'offre de stationnement sur site : une centaine de places réparties sur 2 parkings, accès réservé par badge pour les salarié-e-s, accessible aux visiteurs (contact avec l'accueil par interphone).
- L'offre de stationnement public : parking Relai Tramway Hauts de Saint Aubin (1 km) ; stationnement gratuit en face du lycée Jean Moulin (une trentaine de places), ainsi que le long du boulevard Jean Moulin.
- Le niveau d'usage : offre saturée pendant la journée.

Visuels :



Carte des accès routiers



Carte de localisation des parkings



Carte des conditions de trafic (Google maps/trafic, cf. image)

En transports en commun

L'arrêt Jean Moulin :



Ligne de tramway **A** Avrillé-Ardenne → Angers-Roseraie

Situé à 300 m de l'entrée du site, à 5 min de marche à pied

- Fréquence : un tram toutes les 6 à 10 min environ
- Amplitude : de 06h00 à 01h00
- Desserte : Aurillé / Verneau / Centre-ville et Gares d'Angers / Roseraie



Ligne de bus circulaire **5** Verneau-AquaVita

Situé à 100 m de l'entrée du site, à 2 min de marche à pied

- Fréquence : un bus toutes les 15 à 20 min environ
- Amplitude : de 07h00 à 21h00
- Desserte : AquaVita / Allonneau / St Léonard / Roseraie / Gares / Camus



Accessibilité des transports en commun

Notons que la ligne de bus **6** Angers CHU-Hôpital <> Bouchemaine Chantourteau s'est rajoutée.

L'arrêt ESEO est situé à 100 m de l'entrée de l'école (2 minutes à pied).

- Fréquence : un bus toutes les 20 à 25 minutes environ ;
- Amplitude : de 5h45 à 20h56
- Desserte : Bouchemaine / Pruniers / Lac de Maine / Bichon / CHU-Hôpital

A vélo

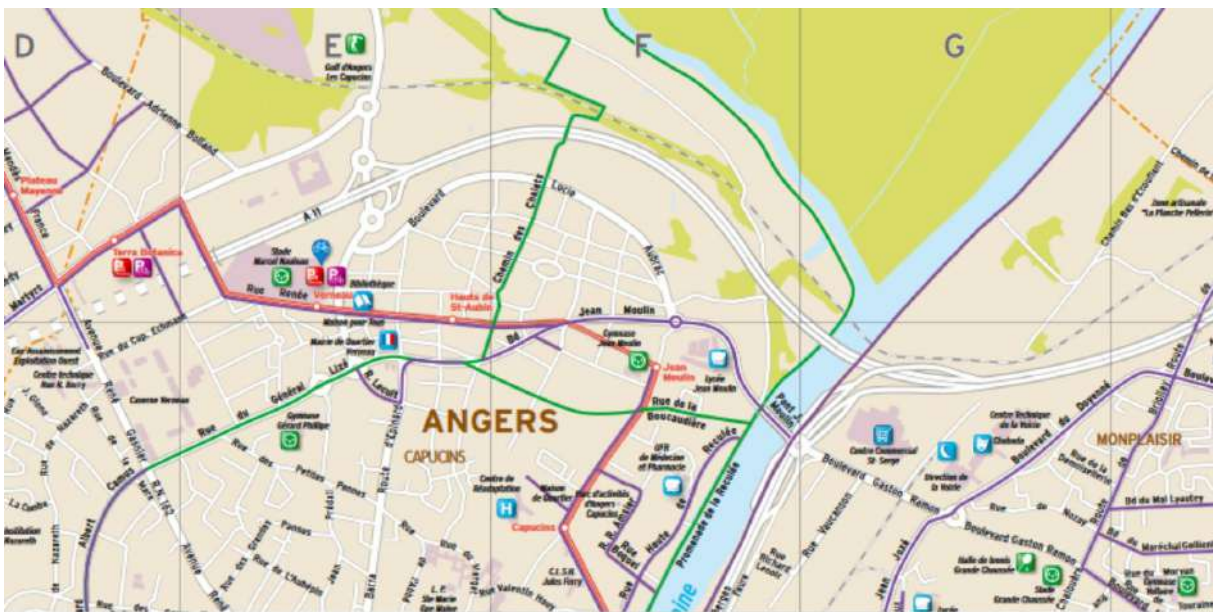
Contenu :

- Voies d'accès au site aménagées pour les cyclés : Un aménagement cyclable permet de rejoindre les berges de Maine d'un côté avec accès centre-ville, et les Hauts de Saint-Aubin et le quartier de la doure par le boulevard Lizé de l'autre ; un itinéraire boucle verte est à proximité (direction vélo Francette).
- Présence de stationnement vélo : sur site, capacité d'environ 50 vélos, à arceaux ou râteliers, non sécurisés
- Qualité des cheminements : bonne
- Projets d'aménagement à proximité : pas à notre connaissance
- Service vélo proposé à proximité : VéloCité, Pony Bike

Visuels :



Cartes de stationnement et des infrastructures cyclables à Angers (issues du Plan Vélo 2019-2025)
















A pieds

Contenu :

- *Qualité et sécurité des cheminements d'accès au site : bonne*
- *Qualité et sécurité des traversées piétonnes en accès au site : bonne*
- *Problématiques particulières : non*

Synthèse :

				
Qualité accessibilité				
	<ul style="list-style-type: none">- Ligne de Tram à 300m du site, à 5 min à pied- Ligne de bus circulaire 5 à 100m du site- Grosse amplitude et fréquence 6 à 10 min en période scolaire	<ul style="list-style-type: none">- Autoroute A11 proche (moins d'1 km) ;- Berges de Maine accessibles rapidement	<ul style="list-style-type: none">- Aménagement cyclable permettant de rejoindre l'école depuis le nord et le sud	<ul style="list-style-type: none">- Larges trottoirs et aménagements satisfaisants
	<ul style="list-style-type: none">- Fréquence réduite en période de vacances scolaires	<ul style="list-style-type: none">- Accès encombrés aux heures de pointe- Travaux (tour TIP)- Stationnement public restreint		
	 Bonne	 Perfectible	 Mauvaise	

Bilan synthétique de l'accessibilité du site

4. Services de mobilité

Sur le territoire

Le territoire angevin bénéficie de plusieurs services de mobilités alternatives à la voiture.

- L'agglomération est couverte par le réseau urbain Irigo avec un tramway et des lignes de bus, ainsi que par le réseau interurbain Aléop et par le réseau ferré de la SNCF. Quatre parkings relais gratuits se trouvent le long du tramway pour favoriser la connexion « voiture/transport en commun ».
- Plusieurs solutions de vélos sont disponibles comme le service Vélocité (prêt de vélos gratuit pour les étudiants, les résidents ou les personnes travaillant à Angers), le service Pony Bike (vélo en libre-service) ainsi que des solutions de stationnement vélo.
- Le service d'autopartage Citiz est disponible sur Angers, ainsi que les application de covoiturage Klaxit et Karos (notamment).

Au sein de l'entreprise

- *Actions en faveur du télétravail, des outils de travail à distance : tous les salariés sont équipés d'un ordinateur et disposent d'outils pour se connecter à distance (VPN), ainsi que d'outils de visioconférences (Teams)*

- Remboursement transport : 50% de l'abonnement annuel aux transports en communs ; indemnité kilométrique de 0,38€/km, mais l'utilisation de véhicules de location est privilégiée.
- Mise à disposition de vélo, d'équipements pour les cyclistes : une flotte de 3 vélos musculaires et d'un vélo à assistance électrique (VAE) est disponible pour les déplacements professionnels. Les 3 vélos musculaires peuvent être empruntés le week-end à titre temporaire et expérimental.
- Renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules « propres » : non

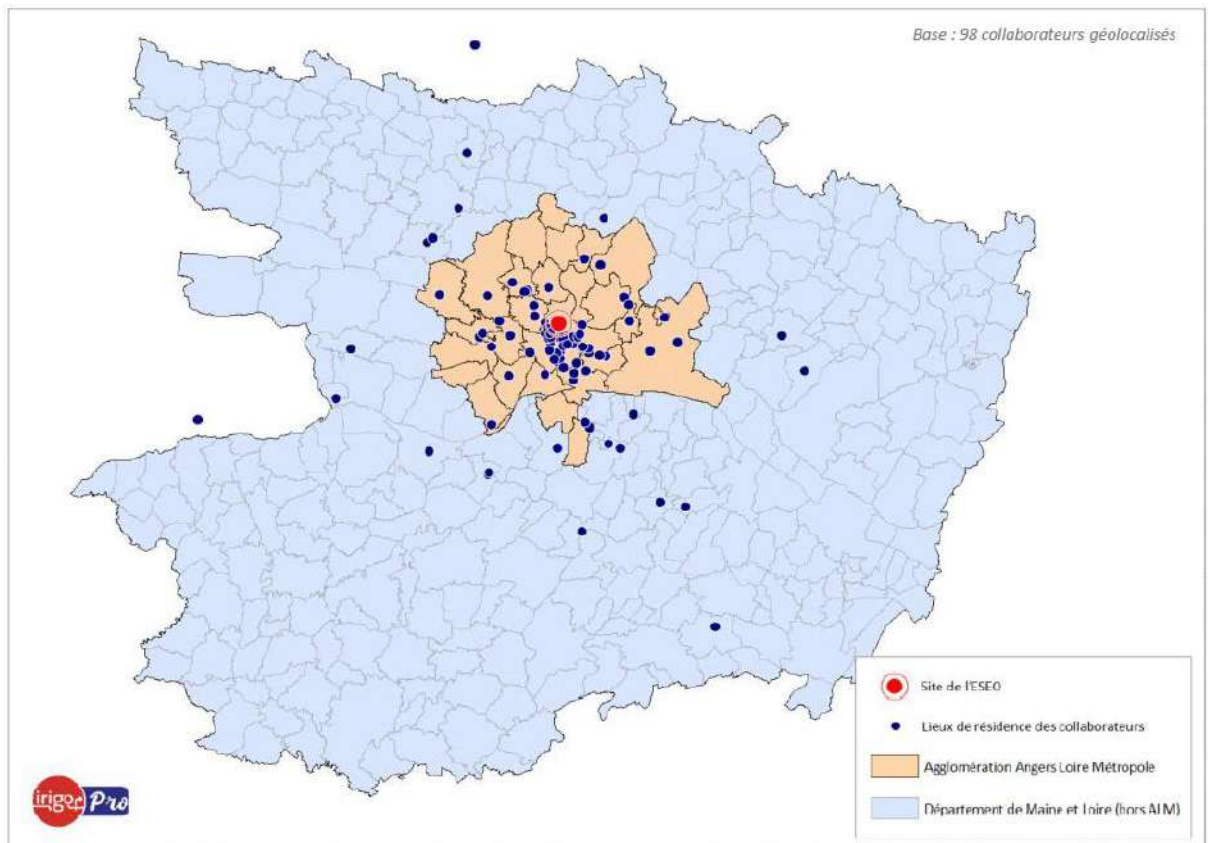
5. Déplacements domicile-travail

Lieux de résidence des salariés

Contenu :

- Commune qui concentre le plus de salariés : Angers
- Distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail : 18 km

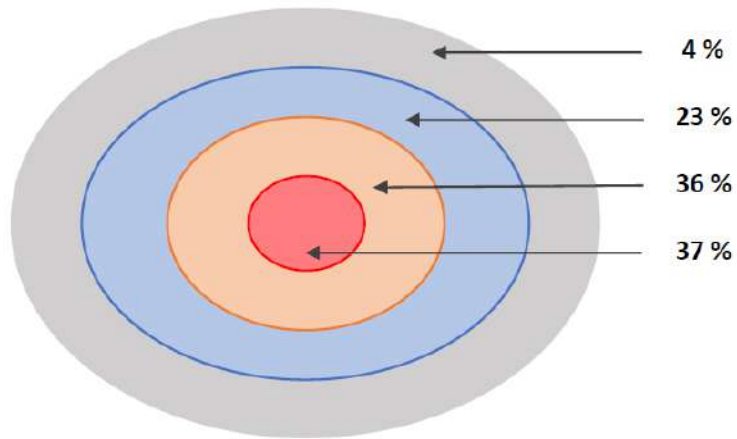
Visuels :



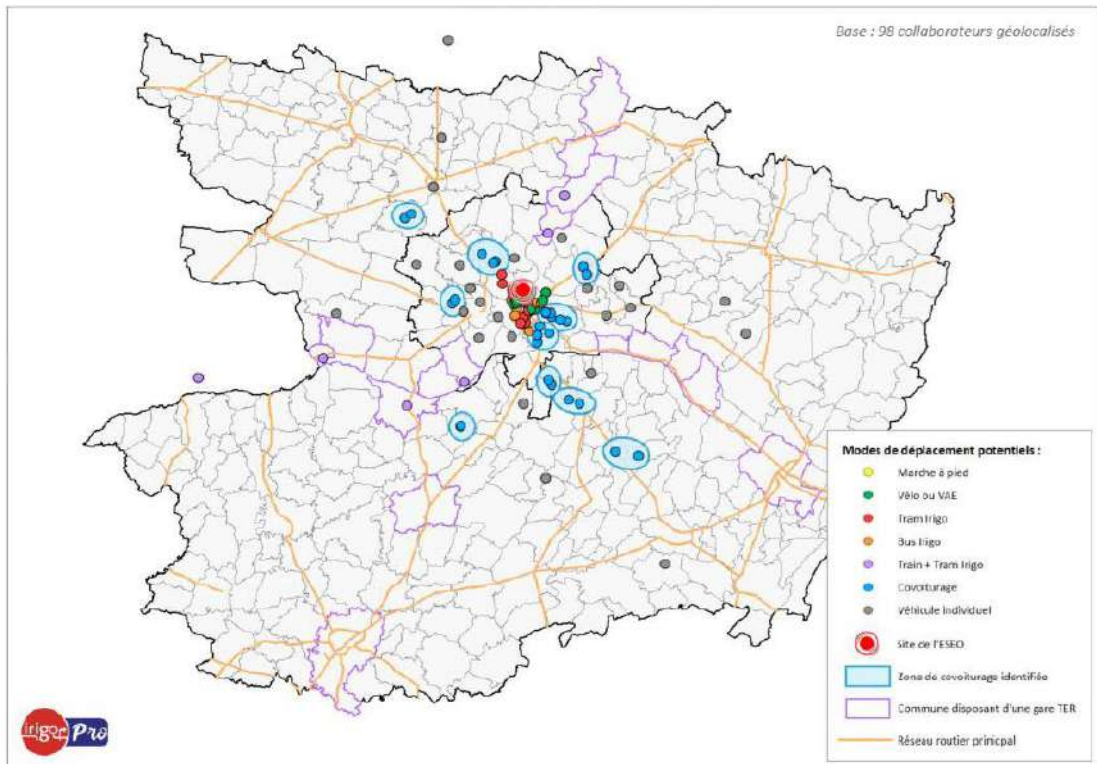
Carte de géolocalisation des salariés (2022)

Territoire	Nb de collaborateurs	Part de collaborateurs	Part cumulée
Angers	36	37 %	37 %
Angers Loire Métropole <i>(hors Angers)</i>	35	36 %	73 %
Département Maine et Loire <i>(hors Angers Loire Métropole)</i>	23	23 %	96 %
Hors département	4	4 %	100 %

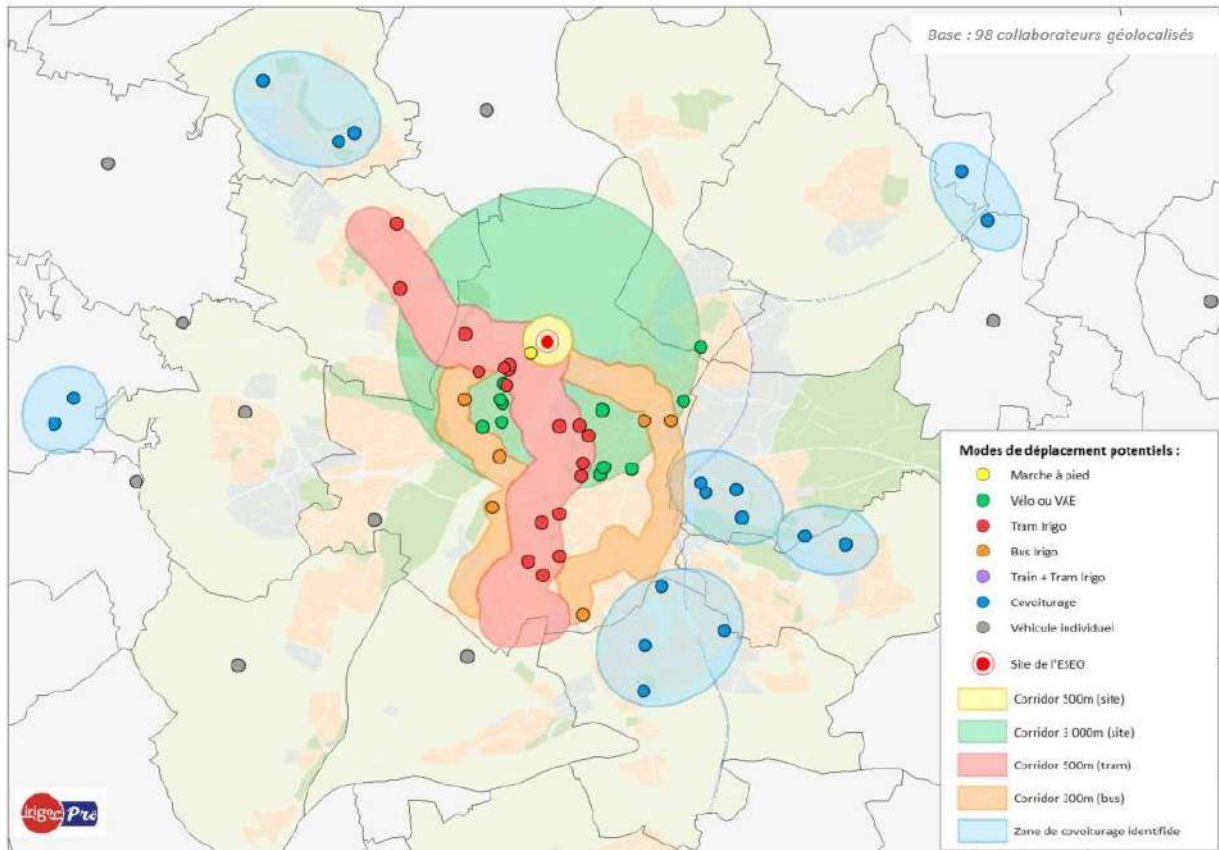
Base : 98 collaborateurs géolocalisés



Répartition des salarié-e-s sur le territoire



Géolocalisation des salarié-e-s et modes de déplacement potentiels, sur le Maine-et-Loire et sur la métropole



Trajets domicile-travail : cf. visuels précédents

6. Déplacements professionnels (le cas échéant)

Organisation de la flotte automobile

Contenu :

- *Nombre de véhicules dans la flotte : 0*
- *Mode de gestion des véhicules : Les déplacements automobiles se font par location, ou utilisation de véhicules personnels (pour les trajets courts essentiellement).*
- *Nombre de véhicules de service : 0 ; de véhicules de fonction : néant*
- *Ratio du nombre d'utilisateurs par véhicule de service : 0*

Gestion des déplacements professionnels

Contenu :

- Nombre de voyages par an, nombre de kilomètres par an, coût (en €) par an, par salarié réalisant des déplacements professionnels, destinations principales et identification des trajets pouvant être optimisés : non accessible
- Politique voyage dans l'entreprise et commentaire sur sa cohérence : les salariés doivent privilégier les véhicules de location ou de service par rapport à leur véhicule personnel mais aucune incitation pour le train par rapport à la voiture ou l'avion

Visuel :

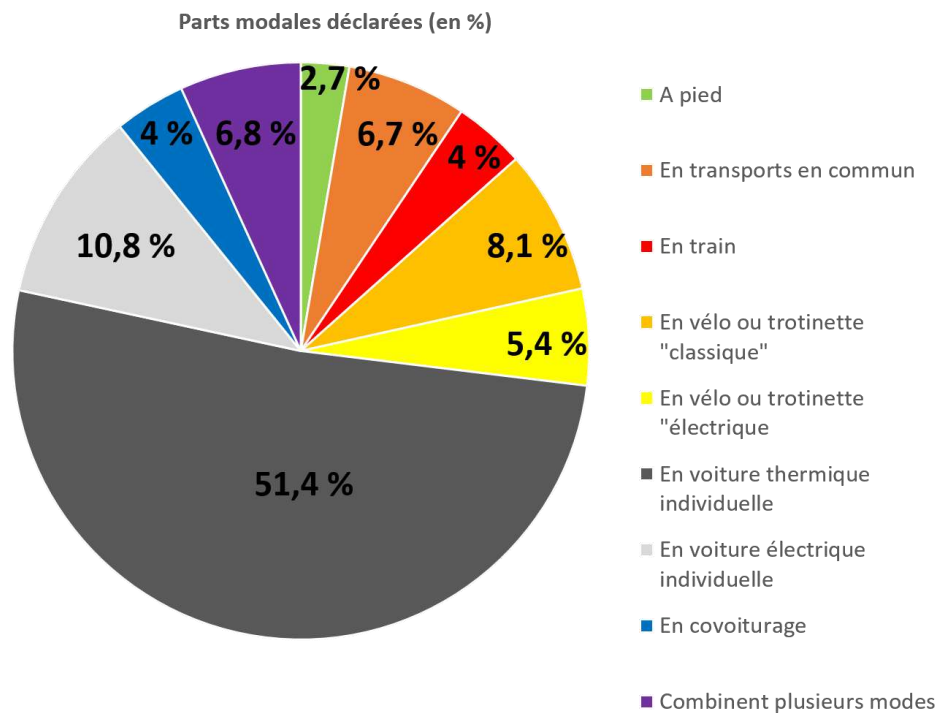
- Histogramme empilé à 100% de comparaison entre l'avion et le train : % de voyages réalisés, % de kilomètres parcourus, % des coûts, % de CO2 émis : non accessible

7. Enquête mobilité

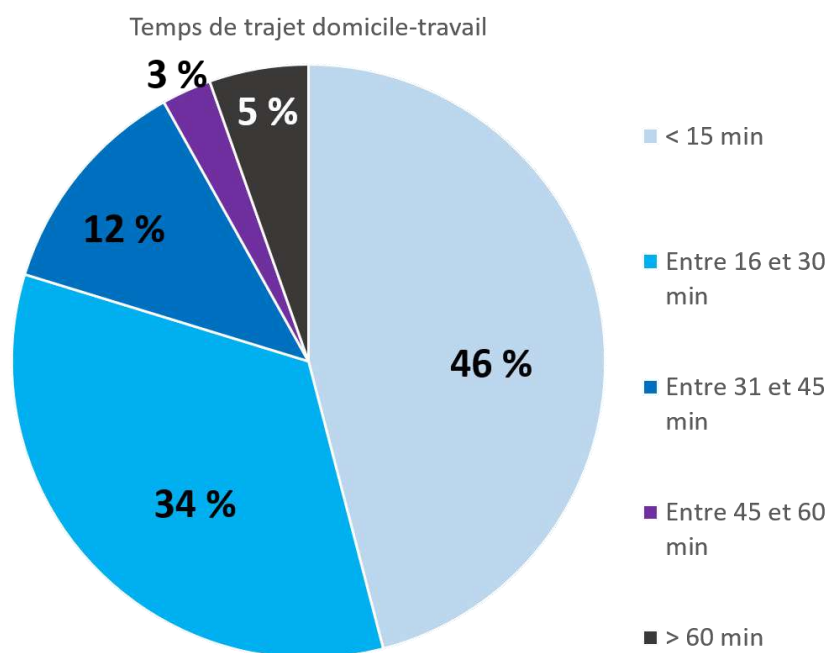
Méthode et chiffres clés

- Dates de l'enquête : du 07/04 au 05/05 2022
- Mode de diffusion : mail + communication interne (affiches, panneaux, écrans télévisés, réseaux sociaux)
- Taux de participation : 75% pour les salarié-e-s et 47% pour les étudiant-e-s

Les déplacements Domicile-Travail



Graphique des parts modales déclarées



Temps de trajet moyen du domicile au travail. La distance moyenne est de 18 km

- Satisfaction globale sur le mode de déplacement habituel : 1,4% des salariés se déclarent « pas du tout satisfait » ; 15,5% se déclarent « plutôt pas satisfait » ; 45% se déclarent « plutôt satisfaits et 38% « tout à fait satisfaits ».
- Justification du choix du mode de déplacement principal : 76 % des salarié-e-s justifient leur mode de déplacement car c'est le plus rapide, 46% pour des contraintes d'organisation personnelles (enfants, conjoints, etc...), 24% pour des raisons économiques, 27% par conviction écologique, 26% à cause d'une fréquence insuffisante des transports en communs, 12% à cause d'une qualité de service insuffisante des transports en commun, 8% à cause d'un encombrement de la circulation, 5% à cause d'horaires de travail non flexibles et 1% à cause de difficultés de stationnement (remarque : tous les choix étaient possibles pour chaque répondant, c'est pourquoi la somme excède les 100%).
- Proportion des répondants ayant un abonnement de transports collectifs : 17,5%

Les déplacements professionnels

- Réalisation de déplacements professionnels : voir si dessous.
- Fréquence des déplacements professionnels : sur la métropole, 69% des répondants déclarent effectuer des déplacements professionnels jamais ou quelques fois par an ; 18% au moins une fois par mois et 11% tous les jours ou presque ; pour des déplacements dans le reste de la France, 62% déclarent ne jamais s'y rendre pour raisons professionnelles ; 31% quelques fois par an et 7% au moins une fois par mois.
- Raisons de se déplacer : 48% des répondants déclarent se déplacer principalement pour des rendez-vous ou des réunions extérieures ; 23% pour des salons ou des événements promotionnels ; 20% pour des réunions sur un autre site de l'école (Vélizy ou Dijon) ; 4% pour une conférence et 4% pour une formation.
- Parts modales des déplacements professionnels : - pour les déplacements en métropole, 67% des répondants se déplacent en voiture (personnelle, de location ou de service) ; 18% en

transports en commun, 11% en vélo et 3% à pied ; pour des déplacements en France, 62% des répondants ne s'y rendent jamais, 22% prennent le train (TER ou TGV) et 16% une voiture.

- Difficultés particulières liées aux déplacements professionnels : non demandé
- Utilisation d'outils à distance et fréquence d'utilisation : non demandé.
- Recours au télétravail et fréquence de la pratique : 16% des répondants déclarent ne jamais (ou presque) pratiquer le télétravail ; 26% quelques fois par an ; 11% deux fois par mois ; 30% 1 jour par semaine ; 5% 2 jours par semaine ; 2% plus de 2 jours par semaine.

Les déplacements du déjeuner

- Lieu du déjeuner : 49% des répondants déclarent déjeuner sur leur lieu de travail, 15% à proximité de l'école, 11% au restaurant universitaire et 25% ailleurs.
- Parts modales des déplacements du déjeuner : non demandé

Propension au changement et attentes

- Mode de transport alternatif envisagé ou essayé : 45% des répondants déclarent qu'un changement dans leur mode de transport est envisageable. Sur cette population, 42% envisagent le vélo (classique ou électrique) comme alternative à la voiture individuelle, 24% les transports en commun, 12% le train, 12% le covoiturage et 6% la marche à pied.
- Solutions pour améliorer les déplacements quotidiens : 61% des répondants estiment que le télétravail serait susceptible de faciliter leurs déplacements quotidiens, 30% les réunions à distance, 27% une incitation financière pour une alternative à la voiture individuelle, 26% une plus grande fréquence des transports en commun, 26% plus d'équipements pour le vélo, 24% un meilleur aménagement des pistes cyclables, 20% un service de covoiturage, 20% des parkings couverts sécurisés, 11% une crèche ou une garderie sur le lieu de travail et 8% une plus grande fréquence des trains (toutes les réponses étaient possibles, d'où une somme à plus de 100%).

8. Enjeux du plan de mobilité

Identification des enjeux

Suite à la phase de diagnostic, il apparaît que la part de salariés (et étudiants) venant en vélo est conforme à l'analyse de géolocalisation (12% recommandés, 13,6% suite à l'enquête mobilité), ce qui n'empêche pas au contraire d'agir pour que cette proportion augmente. Ainsi, l'objectif défini en terme de part modale pour l'utilisation du vélo (musculaire ou électrique) est fixé à 17% en 2024-2025 et de 25% en 2025-2026. La mise en place d'un abri vélo sécurisé est une première étape vers l'atteinte de cet objectif (cf. bilan plan d'action).

Il apparaît par contre que la proportion de salariés prenant les transports en commun ou pratiquant le covoiturage est très nettement en deçà des préconisations de transports issues de l'analyse de géolocalisation.

Les enjeux portent donc principalement sur le développement du transport en commun et du covoiturage (communication, incitations financières, etc...) ainsi que sur un plan vélo fort. La part modale d'autosolisme est de 62% en 2022. L'objectif est de le faire passer à 55% en 2024-2025, puis à 48% en 2025-2026.

9. Plan d'action 2023-2024

Synthèse du plan d'action

Thèmes	Actions	Brève description
Thème 1 : sensibiliser les collaborateurs et les informer	<p>Informer et communiquer sur les services existants</p> <p>Participer au challenge annuel de la mobilité de l'ADEME</p>	Porter à connaissance des salariés et étudiants le PDM ESEO et donner plus de visibilité aux alternatives à la voiture
Thème 2 : Développer l'usage des transports en commun	Mettre à disposition des salariés des titres de transport publics urbains pour les déplacements professionnels dans Angers Loire Métropole	Limitier l'usage de la voiture en favorisant l'usage des transports en commun pour les déplacements professionnels sur le territoire
Thème 3 : Favoriser les mobilités actives	<p>Mettre en place un stationnement sécurisé de vélos sur le site, avec station de réparation vélos.</p> <p>Proposer un kit vélo</p> <p>Mettre une flotte de vélos à disposition des salariés et proposer des ateliers de réparation vélo avec participation financière (si la stabilité financière le permet)</p>	<p>Soutenir et développer l'usage des vélos des salarié-e-s et étudiant-e-s en sécurisant le stationnement des vélos sur site</p> <p>Fournir des équipements afin d'insister à pratiquer le vélo et récompenser les salarié-e-s et étudiant-e-s venant à vélo</p> <p>Faciliter l'accès à un vélo pour inciter à l'abandon de la voiture pour les déplacements professionnels et les déjeuners</p>
Thème 4 : Favoriser les usages partagés de la voiture	<p>Faciliter le covoiturage entre collègues et étudiant-e-s</p> <p>Rassurer les salariés sur la pratique du covoiturage</p>	<p>Inciter au covoiturage entre collègues et étudiant-e-s pour réduire l'autosolisme</p> <p>Lever les craintes et les freins à la pratique du covoiturage</p>

Thème 5 :
Rationaliser la
mobilité des
collaborateurs

Développer les réunions à
distance

Engager une réflexion sur le
télétravail ou le travail en
tiers-lieux

Tableau compilant les actions retenues, regroupées par thème avec une brève description

Fiches opérationnelles

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS ET LES INFORMER

Informier et communiquer sur les dispositifs existants

OBJECTIFS

- Mieux porter à connaissance des salariés le plan de mobilité, les dispositifs existants et les services de mobilité du territoire
- Donner plus de visibilité aux alternatives à la voiture et inciter à leur usage

INTERVENANTS

- Pilote :** Référent PDM
- Autres intervenants :**
 - Service communication
 - Service RH

DÉTAILS DE L'ACTION

- Etape 1 :** Recenser les dispositifs existants en faveur des modes de déplacement durable :
 - Mesures internes :** la démarche PDM et ses avantages, les résultats et les mesures du plan d'actions
 - Services du territoire :** informations relayées par Angers Loire Métropole et IRIGO sur tous les services de mobilité
- Etape 2 :** Choisir les moyens de diffusion : mails d'information spécifiques, affichage sur site au niveau de l'accueil et des ascenseurs, création d'une page dédiée sur l'intranet...
- Etape 3 :** Communiquer régulièrement sur l'avancée du plan d'actions, l'évolution de la part modale et l'évolution des services de mobilité du territoire

PARTENAIRES

- Services d'impression
- Angers Loire Métropole
- IRIGO
- Acteurs de la mobilité sur le territoire

COÛTS

- Moyens humains :** 3 jours/an pour la collecte des informations, la conception et la réalisation des supports de communication
- Moyens financiers :** coûts d'impression

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de remboursements d'abonnement TC
- Nombre d'inscrits aux différents services de mobilité du territoire

IMPACT

DIFFICULTÉ

DÉLAIS

Participer au challenge annuel de la mobilité de l'ADEME



OBJECTIFS

- Sensibiliser à la pratique des modes alternatifs
- Inciter à l'expérimentation de solutions alternatives à la voiture individuelle
- Communiquer de manière ludique sur la mobilité
- Animer le Plan de mobilité



INTERVENANTS

- **Pilote** : Référent PDM
- **Autres intervenants** :
 - Service communication
 - Direction DD/RSE



PARTENAIRES

- Angers Loire Métropole
- IRIGO
- Acteurs de la mobilité sur le territoire



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Etape 1** : Inscrire son établissement au Challenge de l'ADEME et communiquer en amont auprès des salariés pour les faire participer
- **Etape 2** : Contacter IRIGO pour bénéficier d'un accompagnement à la préparation du challenge dans l'entreprise
- **Etape 3** : Mettre en place des animations lors de la semaine du Challenge afin de favoriser la participation
- **Etape 4** : Récompenser les salariés les plus impliqués et communiquer sur les résultats du Challenge



COÛTS

- **Moyens humains** : Environ 10 jours pour le montage et l'animation de l'événement
- **Moyens financiers** : 2 500 à 5 000€



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participants
- Evolution de la part modale

IMPACT

DIFFICULTÉ

DÉLAIS

Mettre à disposition des salariés des titres de transports publics urbains pour les déplacements professionnels



OBJECTIFS

- Favoriser l'usage des transports en commun pour les déplacements professionnels
- Limiter l'usage de la voiture pour les déplacements professionnels sur le territoire



INTERVENANTS

- **Pilote** : Référent PDM
- **Autres intervenants** :
 - Service achat
 - Direction
 - Service RH



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Etape 1** : Définir le nombre de titres de transport à acquérir
- **Etape 2** : Définir le système d'utilisation des titres de transport de l'entreprise : libre service, sur réservation...
- **Etape 3** : Réaliser l'achat des titres et mettre en place le système d'utilisation et de suivi de l'usage
- **Etape 4** : Communiquer sur le nouveau service proposé, les avantages et le principe



PARTENAIRES

- IRIGO



COÛTS

- **Moyens humains** : 2 jours de travail pour la mise en place
- **Moyens financiers** : coût de l'achat des titres de transport



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réservation du titre professionnel de l'entreprise
- Evolution de l'utilisation de la flotte de véhicules

IMPACT

DIFFICULTÉ

DÉLAIS



Mettre en place du stationnement sécurisé de vélos sur le site



OBJECTIFS

- Soutenir et développer l'usage du vélo
- Sécuriser le stationnement des vélos sur site



INTERVENANTS

- **Pilote** : Référent PDM
- **Autres intervenants** :
 - Service achats
 - Service logistique



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Étape 1** : Définir l'emplacement, le dimensionnement et le modèle des installations :
 - Définir le type de stationnement : sécurisé, protégé, mobilier
 - Définir les modalités d'accès : à clé, badge, population cible
- **Étape 2** : Trouver des prestataires de maîtrise d'œuvre, chiffrer le coût des installations et assurer le suivi des travaux
- **Étape 3** : Communiquer sur le nouveau service offert et organiser une inauguration
- **Étape 4** : Profiter de l'inauguration de ce nouvel équipement pour engager une opération de communication et de sensibilisation sur le vélo
 - Bienfaits de l'usage du vélo
 - Sécurité routière : équipement et bonnes pratiques du cycliste urbain
 - Lutte contre le vol : comment bien attacher son vélo, Marquage Bicycode



PARTENAIRES

- Fournisseurs d'infrastructure de stationnement vélo Altinnova, Abriplus,...
- FUB et ADEME



COÛTS

- **Moyens humains** : 10 jours pour la gestion du projet et la communication
- **Moyens financiers** : 3 000 à 4 000 € pour la fourniture et la pause de 10 places avec arceaux abrités



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places de stationnement vélo créées
- Taux d'usage du stationnement vélo
- Evolution de la part modale du vélo



IMPACT



DIFFICULTÉ



DÉLAIS



Proposer un kit vélo



OBJECTIFS

- Fournir des équipements afin d'inciter à pratiquer le vélo
- Récompenser les salariés venant à vélo



INTERVENANTS

- **Pilote** : Référent PDM
- **Autres intervenants** :
 - Service RH
 - Service achats
 - Service communication



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Étape 1** : Définir le thème et le contenu du kit :
 - Sécurité : casque, chasuble, sonnette, écarteur...
 - Réparation : rustines, liquide anti-crevaison, pompe...
- **Étape 2** : Définir le mode de mise à disposition (nombre de kit par personne, tarification, location/don, ...)
- **Étape 3** : Trouver des prestataires et chiffrer le coût
- **Étape 4** : Communiquer auprès des collaborateurs sur la mise à disposition du kit (intégration de l'information au livret d'accueil, flyer avec la fiche de paie, affichage en salle de pause...)



PARTENAIRES

- Fournisseurs d'équipement vélo



COÛTS

- **Moyens humains** : 5 jours de travail pour imaginer et réaliser le kit et faire de la communication
- **Moyens financiers** : coûts d'achat des équipements



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié du kit
- Evolution de la part modale du vélo



IMPACT



DIFFICULTÉ



DÉLAIS



Mettre une flotte de vélos à disposition des salariés



OBJECTIFS

- Inciter les salariés à abandonner leur voiture au profit du vélo pour les déplacements professionnels
- Permettre un accès simple à un vélo



INTERVENANTS

- **Pilote :** Référent PDM
- **Autres intervenants :**
 - Service RH
 - Service communication
 - IRP



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Etape 1 :** Choisir entre acheter ou louer, puis définir le type de vélo (vélo ou VAE), le nombre, les accessoires (antivol, porte bagages...), l'endroit où les stocker (borne de recharge...)
- **Etape 2 :** Définir un système de réservation (agenda Outlook, réservation auprès du secrétariat, du service RH...) et les modalités d'attribution : le type d'utilisation et de réservation, la durée de location, les salariés concernés
- **Etape 3 :** Trouver le prestataire et demander un devis
- **Etape 4 :** Acheter les vélos et définir les modalités de réparation
- **Etape 5 :** Communiquer sur le service pour mieux le porter à connaissance



PARTENAIRES

- Magasins de vélo
- Fournisseur de flotte de vélo



COÛTS

- **Moyens humains :** 1 an pour mettre en place le projet puis 5j/an pour maintenir le service
- **Moyens financiers :**
 - Achat vélo : 300€/vélo et 50€/vélo d'entretien annuel
 - Achat VAE : 1 500€/vélo et 80€/vélo d'entretien annuel
 - Location : 10 000€ HT/an pour 5 vélos pendant 3 ans



IMPACT



DIFFICULTÉ



DÉLAIS



INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'utilisation de la flotte
- Evolution de la part modale vélo



Faciliter le covoiturage entre collègues



OBJECTIFS

- Permettre aux salariés intéressés de pouvoir pratiquer le covoiturage
- Inciter au covoiturage entre collègues pour réduire l'autosolisme



INTERVENANTS

- **Pilote :** Référent PDM
- **Autres intervenants :**
 - Service communication
 - Service RH
 - Service informatique



DÉTAILS DE L'ACTION

Créer une plateforme de covoiturage interne ou passer un marché avec un prestataire pour simplifier la mise en relation.

- **Etape 1 :** Définir le type de plateforme (pas de plateforme, utiliser une plateforme existante, développée par l'entreprise ou par un prestataire, entreprises voisines (prise de contact en amont)).
- **Etape 2 (si pas de plateforme) :** Formalisation d'un planning avec inscription des volontaires.
- **Etape 2 (si création d'une plateforme interne) :** Définir un cahier des charges de la plateforme : contenu Informatif, fonctionnalités, conditions d'accès à financières...
- **Etape 2 (si prestataire) :** Définir la/les plateforme(s) à utiliser.
- **Etape 3 :** Communiquer sur le service mis en place et accompagner à l'inscription sur cette plateforme.



PARTENAIRES

- Prestataires de covoiturage (Klaxit, Covivo, Blablacar)
- Entreprises voisines
- Entreprises de développement informatique



COÛTS

- **Moyens humains :** 5 jours de travail pour définir la plateforme, la mettre en œuvre et communiquer.
- **Moyens financiers :** selon l'option retenue.



IMPACT



DIFFICULTÉ



DÉLAIS



INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi du covoiturage déclaré
- Evolution du nombre d'inscrits sur la plateforme

Rassurer les salariés sur la pratique du covoiturage



OBJECTIFS

- Lever les craintes et les freins à la pratique du covoiturage.
- Favoriser la pratique du covoiturage.



INTERVENANTS

- **Pilote** : Référent PDM
- **Autres intervenants** :
 - Service communication
 - Service RH



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Etape 1** : Mettre en place une charte du bon covoitureur (engagement de ponctualité, délais à respecter en cas d'empêchement, mode de calcul à
- **Etape 2** : Expliquer les règles d'assurance autour du covoiturage.
- **Etape 3** : Faire signer la charte aux salariés s'engageant à faire du covoiturage. Ex : donner un badge d'accès au parking réservé au moment
- **Etape 4** : Garantir le trajet en cas de désistement du conducteur :
 - Définir les règles de l'application de la garantie : délai de à fournir ou pas?
 - Aider le(s) passager(s) à trouver un autre conducteur en interne ou mise à disposition d'une voiture de service pour le retour si le assuré, remboursement à 100% du taxi (limité à 2 fois/an/agent), tickets de bus.



PARTENAIRES

- Prestataires de covoiturage (Klaxit, Covivo, Blablacar, ...)
- Compagnies de taxi
- Assureurs
- CEREMA



COÛTS

- **Moyens humains** : 2 jours pour chercher les informations, réaliser la charte et définir les modalités de garanties.
- **Moyens financiers** : coûts d'impression, prise en charge taxi, achat de tickets

IMPACT



DIFFICULTÉ



DÉLAIS



INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi du covoiturage déclaré
- Evolution du nombre de chartes signées

Développer les réunions à distance



OBJECTIFS

- Optimiser les déplacements des collaborateurs et la mobilité professionnelle générée par l'activité du site
- Améliorer la qualité de vie au travail et la productivité des collaborateurs
- Développer les réunions à distance (visio / télé conférence)



INTERVENANTS

- **Pilote** : Service RH
- **Autres intervenants** :
 - Référent PDM
 - Responsables d'équipe
 - Service informatique
 - Service communication
 - Syndicats



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Etape 1** : Mettre en place un groupe de travail sur le développement de l'audio ou visioconférences pour étudier la faisabilité du déploiement de
 - Identification des populations cibles, cas possibles de recours à
 - Etudier les moyens techniques nécessaires
- **Etape 2** : Mise à disposition de bureaux, de salles de réunion avec accès au serveur et des lignes téléphoniques pour permettre aux agents de réaliser
- **Etape 3** : Faciliter le déploiement et la mise en œuvre des réunions à distance en communiquant sur les outils à disposition et en sensibilisant les dématérialisation de certaines réunions
- **Etape 4** : Former les salariés aux outils d'audio et visio-conférence



PARTENAIRES

- Magasin de bureautique
- Informaticien



COÛTS

- **Moyens humains** : 5 jours pour la définition et la campagne de communication
- **Moyens financiers** : coûts du matériel et des licences pour les logiciels

IMPACT



DIFFICULTÉ



DÉLAIS



INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'usage des outils de réunion à distance
- Nombre de réunions à distance

Expérimenter le télétravail et/ou le travail en tiers-lieu



OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie au travail en réduisant ponctuellement les déplacements des collaborateurs
- Proposer une mesure applicable en cas d'évènement exceptionnel (pic de pollution, grèves des transports collectifs, intempéries)



INTERVENANTS

- **Pilote** : service RH et juridique
- **Autres intervenants** :
 - Responsables d'équipe
 - Service informatique
 - Service communication
 - CSE



DÉTAILS DE L'ACTION

- **Etape 1** : Définir les enjeux de mise en œuvre et les critères d'application du télétravail. Il s'agit de bien cerner les opportunités, les implications et les risques éventuels dans l'entreprise
- **Etape 2** : Mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire sur le télétravail pour :
 - Définir le pilotage, l'équipe projet et le périmètre d'expérimentation
 - Analyser l'organisation actuelle du travail selon 4 points afin de repérer les activités éligibles au télétravail : management, coopération, TIC, espaces et temps de travail
 - Définir un cadre et des hypothèses d'expérimentation, des modalités d'évaluation (qui, fréquence, types de jours, travail à domicile et/ou tiers lieux...)
 - Définir des indicateurs de suivi pour évaluer les conditions de réussite et de pérennisation éventuelle de la démarche
- **Etape 3** : Choisir le type de participation financière, proposer un partenariat avec un prestataire local et communiquer les sites à disposition des salariés
- **Etape 4** : Diffuser des argumentaires, communiquer sur les bénéfices du télétravail ou en tiers-lieu
- **Etape 5** : Faire le bilan de l'expérimentation pour définir la suite à donner



PARTENAIRES

- Espaces de coworking et tiers
- Magasins d'informatique
- Cabinets de conseil en
- ARACT



COÛTS

- **Moyens humains** : 1 pilote passant 2 à 4 jours par mois pour initier la démarche lors de l'expérimentation
- **Moyens financiers** : 15 à 50 € pour la location/jour/salarié d'un espace de coworking pour les salariés en tiers lieux



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de jours télétravaillés
- Nombre d'heures de transport évitées



Planning prévisionnel des actions

- Actions du thème 1 : 2022 (participation au challenge annuel de la mobilité de l'ADEME depuis 2022 et 1^{er} forum des mobilités organisé le 01/12/2022)
- Action du thème 2 : rentrée 2023-2024
- Mettre en place un stationnement sécurisé de vélos sur le site avec station de réparation vélos : demande de Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'ici la fin de l'année civile 2023, dont l'octroi conditionnera la réalisation de l'action.
- Proposer un kit vélo : courant de l'année scolaire 2023-2024
- Mettre une flotte de vélos à disposition des salariés : pas avant 2024-2025
- Proposer des ateliers de réparation vélo avec participation financière : pas avant la rentrée 2023-2024 sous réserve de possibilités financières.
- Faciliter le covoiturage entre collègues et étudiant-e-s et rassurer les salariés sur la pratique du covoiturage : au cours de l'année scolaire 2023-2024
- Développer les réunions à distance : déjà en place, à poursuivre
- Engager une réflexion sur le télétravail : déjà en place.

Bilan des actions au 13/06/2024

- Le site d'Angers participe chaque année au challenge annuel de la mobilité de l'ADEME. Le taux de participation (étudiants compris), de 1,08% en 2022, est monté à 2,48% en 2024. Le forum des mobilités sera reconduit en 2024-2025.
- Des titres de transport public urbain (tickets Irigo) pour les déplacements professionnels sont disponibles, et une communication a été faite en ce sens. A ce jour (juin 2024), 5 tickets ont été utilisés.
- Un abri vélo sécurisé de 60 places a été construit et est disponible pour les salariés, les étudiants et les extérieurs. Une station de réparation-gonflage est à disposition des usagers. Une note de service a été communiquée pour préciser les règles d'utilisation. Une trentaine d'arceaux ont été installés par ailleurs en dehors de l'abri vélo dans un lieu abrité pour augmenter notre capacité d'accueil.
- Un kit vélo est disponible et commencera à être distribué à la rentrée 2024-2025.
- Une flotte de 3 vélos musculaires et d'un vélo à assistance électrique est disponible pendant les heures de travail. Les 3 vélos musculaires peuvent également être empruntés le week-end à titre temporaire et expérimental.
- Les réunions à distance sont toujours privilégiées et la réflexion sur le télétravail se poursuit.

La seule action qui n'a pas été pleinement réalisée est la promotion et le renforcement du covoiturage.

Il est à noter qu'un certain nombre d'actions non prévues dans le plan d'action ont été réalisées, comme la mise en place d'une formation à la sécurité à vélo (« La route vue du guidon »), qui a été proposée gratuitement aux salariés et aux étudiants. La participation a été faible (3 personnes), mais c'était une première, et cela sera reconduit à minima une fois par an.

Planning prévisionnel des actions actualisé au 13/06/2024 : 2024-2026

Actions du thème 1 (sensibilisation – communication) :

- Participation au défi mobilité de l'ADEME
- Formation sécurité vélo (étudiants + salariés)
- Espace sharepoint avec page dédiée vélo (guide vélo) : dès à présent
- Forum des mobilités annuel, dont essai vélos (clubathon ?)
-

Actions du thème 2 (développer l'usage des transports en commun)

- Renforcer la communication sur l'utilisation des titres de transport irigo ESEO
- Forum des mobilités (semaine Impacts écologiques et sociaux)
- Horaires prochains tram + bus à l'entrée (affichage dynamique : rajouter un écran)

Actions du thème 3 (favoriser les mobilités actives)

- Proposer des kits vélos pour les salariés et les étudiants : dès la rentrée 2024-2025, en essayant d'en distribuer le plus grand nombre possible.
- Mise en place d'un plan de circulation du site : pas avant 2024-2025 voire 2025-2026, sous réserve de possibilités financières.

- Ateliers de réparation vélo avec prise en charge financière : poursuite de l'action, élargissement des ateliers de réparation aux étudiants (rentrée 2024-2025), développement du nombre de participants (objectifs 56 bénéficiaires).
- Mise en place d'un Forfait Mobilité Durable, en fonction des possibilités de financement de l'école : pas avant 2025-2026, sous réserve des possibilités financières.
- Evaluation de l'utilisation de la flotte de vélo, achat d'un nouveau VAE et/ou musculaire si nécessaire (2025-2026)
- Contrôles sécurité vélo par la sécurité routière pour les étudiants et les salariés : 2024-2025 (pendant la semaine Impacts écologiques et sociaux).
- Création et animation d'une communauté pro-vélo : espace Teams dédié, réunions-déjeuner régulières : en cours de construction, développement en 2024-2025.

Actions du thème 4 (favoriser les usages partagés de la voiture)

- Promotion active des applications Karos et Klaxit (2024-2025). En fonction de l'évaluation de son efficacité, développement d'une application interne (dans le cadre d'un Projet de Fin d'Etudes), 2025-2026.

Actions du thème 5 (rationaliser la mobilité des collaborateurs)

- Réflexion sur le télétravail (accord en cours de négociation)
- Politique des déplacements professionnels : privilégier le train et/ou les déplacements collectifs. Fixer des règles contraignantes : 2024-2025

Liste des indicateurs suivis annuellement pour notre Plan De Mobilité :

- Nombre de prêts flotte vélo + km parcourus (à partir de 2024-2025) ;
- Nombre de participants au défi mobilité (14 en 2022, 9 en 2023 et 31 en 2024) ;
- Nombre de salariés bénéficiant d'un atelier de réparation vélo (14 en juin 2024) + étudiants (à partir de la rentrée 2024—2025) ;
- Nombre de tickets Irigo utilisés (déplacements professionnels) : 5 ;
- Part modale vélo salariés. 13,5 % vélo en 2022. Objectifs : 17% 2024-2025, 25% en 2025-2026 ; Idem pour les étudiants.
- Part modale autosolisme salariés : 62% en 2022, objectifs 55% en 2024-2025 et 48% en 2025-2026. Idem pour les étudiants.
- Part modale du covoiturage : 4% en 2022, 6% en 2024-2025 et 10% en 2025-2026.
- Pourcentage de salariés bénéficiant de la prise en charge partielle de l'abonnement transport en commun : 18,8% en juin 2024.

A Angers, le 13/06/2024

- Yannick Viero, chargé de mission impacts écologiques et sociaux, référent vélo
- Maëlle-Anne Paulin, responsable qualité
- Stéphane Pépion, responsable administratif et financier, responsable des services généraux.

Vahde
 Denis WANNER
 DG

